Image not found or type unknown

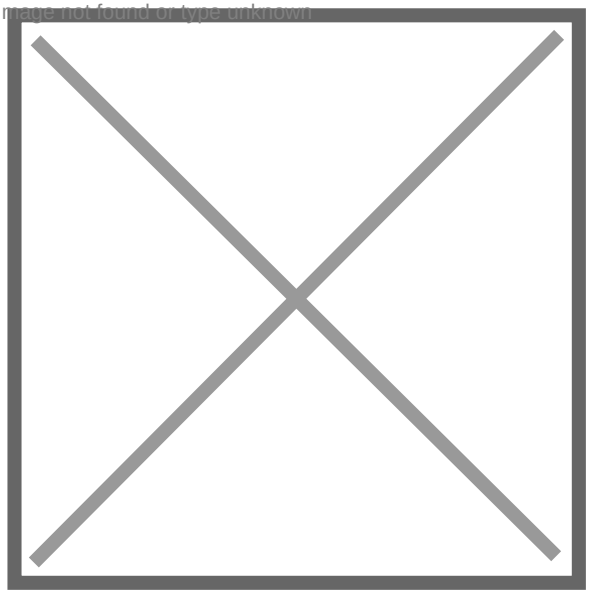

Voiture épave et démarches

Par **tigrou08**, le **14/02/2012** à **19:25**

Bonjour,

je ne sais passi je suis au bon endroit pour vous exposer mon problême, cela concerne les droits suite a un accident de voiture.

la voiture est assurée au tiers et n'est pas toute jeune.

aujourdhui j'ai eu un accident en glissant sur du verglas (route non déneigé) et est percuté une barrière de ma ville.
une dépanneuse es venu chercher mon véhicule, de la s'enchaîne plusieurs démarches et questions

en retournant au garage pour contacter l'assistance, le garage nous dit que la voiture est épave et qu'elle sera emmené à la casse. De la carte grise barré (et on nous dit que l'épaviste mettra la datte) et on nous fait signer un papier comme quoi on donne la voiture (certificat de cessation).
ensuite constat avec la ville.
déclaration du sinistre à l'assurance.

mes questions suite à des infos!
est ce que on est complètement responsable dans ce cas ?
est ce normal qu il n'y est pas de passage d'expert ?
aurait on du être dédommagé vu qu' on cede la voiture a la casse et au garage ?

voila mes questions pour le moment.

Par **chaber**, le **14/02/2012** à **19:33**

bonjour[citation]est ce que on est complètement responsable dans ce cas ? [/citation]oui [citation]est ce normal qu il n'y est pas de passage d'expert ? [/citation]oui puisque vous n'êtes pas assuré en Dommages

[citation]aurait on du être dédommagé vu qu' on cede la voiture a la casse et au garage [/citation]peut être une valeur de rachat d'épave selon l'état du véhicule

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés